

ACCORD-CADRE DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

26187-26189 Prestations de sécurité privée

Date et heure limites de réception des offres :
Lundi 28 septembre 2026 à 12 :00 (midi)



REPONSE PAR VOIE ELECTRONIQUE OBLIGATOIRE POUR LA PRESENTE CONSULTATION

L'adresse mail utilisée sur la plateforme de téléchargement du dossier de consultation servira dans le cadre de correspondances pendant la durée de la consultation et pour l'information aux candidats non retenus. Assurez-vous d'indiquer une adresse permettant d'assurer une transmission certaine de l'information au sein de votre société

SOMMAIRE

1. Objet et étendue de la consultation.....	3
1.1 – Objet	3
1.2 - Mode de passation et type de contrat	3
1.3 - Décomposition de la consultation	3
1.4 - Montant des commandes.....	3
1.5 - Réalisation de prestations similaires	4
2. Conditions de la consultation.....	4
2.1 - Délai de validité des offres.....	4
2.2 – Mode de dévolution.....	4
2.3 – Variantes.....	4
2.4 – Action d’insertion par l’économie et l’emploi (lot 1 uniquement)	4
3. Conditions relatives au contrat	5
3.1 - Durée du contrat - délai d'exécution	5
3.2 - Sous-traitance – Tâches essentielles	5
3.3 - Modalités essentielles de financement et de paiement.....	5
4. Contenu du dossier de consultation.....	5
5. Présentation des candidatures et des offres	6
5.1 - Documents à produire	6
6. Conditions d'envoi des plis	8
6.1 - Transmission électronique	8
7. Analyse des candidatures et des offres.....	8
7.1 - Sélection des candidatures	8
7.2 - Attribution des marchés	9
8. Renseignements complémentaires.....	11
8.1 - Points de contact	11
8.2 – Visite obligatoire (lot 1) pour l’hôtel de ville.....	11
8.3 - Voies de recours.....	11

1. Objet et étendue de la consultation

1.1 – Objet

La présente consultation concerne des prestations de sécurité privée. Ces prestations sont composées des services de sécurité pour les services municipaux, manifestations et activités sur des espaces publics divers de la Ville et de la sécurisation du Festival Interceltique de Lorient (FIL).

1.2 - Mode de passation et type de contrat

Le marché est passé en procédure d'appel d'offres ouvert conformément aux dispositions des articles L.2124-2 du code de la commande publique.

Le marché est couvert par l'accord sur les marchés publics

Il s'agit d'un accord-cadre mono-attributaire (un attributaire par lot) à part forfaitaire (lot 1- partie A) et à bons de commande (lot 1-Partie B, lots 2 et 3) (articles L.2125-1 et R.2162-1 et suivants du code de la commande publique) (se référer aux CCTP pour le détail et forme des lots).

1.3 - Décomposition de la consultation

L'accord-cadre est alloti. Les prestations sont réparties en 3 lots :

Lots	Désignation	Code CPV (objet principal)
1 (26187)	Astreintes mairie et divers	79713000-5
2 (26188)	Sécurisation du festival Interceltique de Lorient - Sécurisation de la fan zone	75241000-7
3 (26189)	Sécurisation du festival Interceltique de Lorient - Sécurisation autres lieux de manifestation	75241000-7

Chaque lot fera l'objet d'un accord-cadre conclu avec un seul opérateur économique.

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour un ou plusieurs lots. Un même candidat peut se voir attribuer un ou plusieurs lots (dans le cas où un même candidat se voit attribuer un ou plusieurs lots, celui-ci s'engage à mettre à disposition tous les moyens nécessaires et suffisants pour assurer l'exécution des prestations des lots attribués).

1.4 - Montant des commandes

1.4.1 Montants minimum et maximum

Le montant des prestations pour la période initiale de l'accord-cadre (un an) est défini comme suit :

Lots	Désignation	Minimum annuel € HT	Maximum annuel € HT
1 (26187)	Astreintes mairie et divers (<i>pour la part à bons de commande- Partie B</i>)	0	150 000
2 (26188)	Sécurisation du festival Interceltique de Lorient - Sécurisation de la fan zone	0	300 000
3 (26189)	Sécurisation du festival Interceltique de Lorient - Sécurisation autres lieux de manifestation	0	80 000

Les montants seront identiques pour chaque période de reconduction.

1.4.2 Moyenne des commandes

A titre indicatif, le montant moyen annuel des commandes de l'accord cadre précédent est détaillé par lot ci-dessous :

Lots	Désignation	Moyenne annuelle des commandes € HT
1 (26187)	Astreintes mairie et divers (<i>pour la part à bons de commande- Partie B</i>)	100 000
2 (26188)	Sécurisation du festival Interceltique de Lorient - Sécurisation de la fan zone	213 000

3 (26189)	Sécurisation du festival Interceltique de Lorient - Sécurisation autres lieux de manifestation	69 000
-----------	---	--------

1.5 - Réalisation de prestations similaires

En application de l'article R.2122-7 du code, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de confier ultérieurement au titulaire du marché un ou plusieurs nouveaux marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires.

2. Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 3 mois à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Mode de dévolution

Le marché peut être attribué à une entreprise ou à un groupement d'entreprises.

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire de l'accord-cadre. Cependant, en cas de groupement conjoint, le mandataire est impérativement solidaire de chaque membre.

Une même personne ne peut représenter plus d'un candidat pour un même marché public (article R.2142-4 du code).

Une même entreprise ne peut pas être mandataire de plus d'un groupement pour un même marché conformément à l'article R.2142-23 du CCP.

2.3 - Variantes

Aucune variante exigée n'est demandée.

Les variantes libres ne sont pas autorisées.

2.4 - Action d'insertion par l'économie et l'emploi (lot 1 uniquement)

En application de l'article L2112-2 du code de la commande publique, le marché comporte dans le cadre de son exécution une clause d'insertion sociale obligatoire de **945** heures minimum par an. (Le même nombre d'heures annuelles sera demandé en cas de reconduction(s)).

Si l'entreprise décide de consacrer un volume d'heures dédiées à l'insertion plus important que le seuil minimum à l'acte d'engagement, la reprise de personnel sera prise en compte à partir de ce volume sur la première année d'exécution.

Ce dispositif consiste à réserver, dans le cadre de l'exécution du marché, une partie du temps de travail nécessaire à la réalisation de la prestation au bénéfice de publics prioritaires rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles particulières (demandeurs d'emploi de longue durée, jeunes peu ou pas qualifiés, ...).

Dans ce cadre, l'entreprise choisie, quelle qu'elle soit, s'engage à réaliser une action d'insertion en vue de l'accès ou du retour à l'emploi de ces publics. En cas de clauses générées par le PNRU du Bois-du-Château et/ou les PRIR de Kervénanec Nord et Kerrehour à Lanester, l'entreprise choisie devra également promouvoir prioritairement l'emploi de personnes résidant dans les quartiers de la politique de la ville de Lorient, Lanester ou Hennebont.

Pour toute information qui leur serait utile, les candidats peuvent contacter la chargée de mission Clauses d'insertion au 06 80 85 87 61.

Les dispositions relatives à la clause d'insertion sont précisées dans la fiche Annexe « Insertion sociale » du cahier des clauses administratives particulières. Les conditions d'exécution sont précisées à l'acte d'engagement.

3. Conditions relatives au contrat

3.1 - Durée du contrat - délai d'exécution

L'accord-cadre est conclu pour une période initiale de 1 an à compter du 1^{er} janvier 2027. L'accord-cadre est reconduit tacitement jusqu'à son terme. Le nombre de périodes de reconduction est fixé à 3. La durée de chaque période de reconduction est de 1 an. Le titulaire ne peut pas refuser la reconduction. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, est de 4 ans.

Le déclenchement de la reconduction pourra également être anticipé si le montant maximum annuel (de la part à bons de commande ou lots à bons de commande) est atteint avant la fin de la période d'exécution.

3.2 - Sous-traitance – Tâches essentielles

Pour le lot 1 (26187) :

En application des dispositions de l'article L.2193-3 du code, le sous-traitant présenté lors du dépôt des offres ou en cours d'exécution du marché ne pourra exécuter les **tâches suivantes considérées comme « essentielles »**, qui devront être assurées par le titulaire : gardiennage.

Pour les lots 2 (26188) et 3 (26189) :

En application des dispositions de l'article L.2193-3 du code, le sous-traitant présenté lors du dépôt des offres ou en cours d'exécution du marché ne pourra exécuter **les tâches suivantes considérées comme « essentielles »**, qui devront être assurées par le titulaire : la préparation, la coordination, l'opérateur PC sécurité et le chef d'équipe secteur.

3.3 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les prix sont fermes durant la première année puis révisibles conformément aux dispositions du CCAP.

Les prestations seront financées selon les modalités suivantes : financement sur le budget communal, paiement selon les règles de la comptabilité publique. Envoi des factures via CHORUS : <https://communaute-chorus-pro.finances.gouv.fr> N° identifiant : 215 601 212 000 16

Les sommes dues au(x) titulaire(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

4. Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le présent règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE)
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Les cahiers des clauses techniques particulières (CCTP) :
 - CCTP lot 1
 - CCTP lots 2 et 3
- Le bordereau des prix unitaires (BPU) : lot 1 ; lots 2 et 3
- Le détail quantitatif estimatif (DQE) : lot 1 ; lots 2 et 3
- Le cadre de réponse :lot 1, lots 2 et 3
- L'attestation de visite (lot 1)
- L'annexe Insertion sociale (lot 1)
- L'annexe Reprise du personnel (lot 1)

Le dossier de consultation des entreprises est disponible à l'adresse électronique suivante : www.megalis.bretagne.bzh

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Durant toute la procédure, tous les échanges avec l'acheteur se font de manière électronique via le profil d'acheteur. Les candidats sont invités à alerter l'acheteur sur d'éventuelles erreurs matérielles ou contrariétés d'informations contenues dans les documents de la consultation afin de lever toute ambiguïté en adressant un message sur le profil d'acheteur. En cas de problème rencontré sur la plateforme, les candidats sont invités à contacter le support technique mis en place sur le profil d'acheteur.

La notification des échanges électroniques se faisant au moyen de la messagerie électronique, les candidats sont appelés à une vigilance particulière. Le candidat détenant un compte est responsable du paramétrage et de la surveillance de la messagerie (adresse courriel durable, redirection automatique, utilisation d'antispam) et doit s'assurer que les messages envoyés par le profil d'acheteur ne seront pas traités comme des courriels indésirables.

5. Présentation des candidatures et des offres

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

Si le candidat présente un sous-traitant, il doit fournir les formulaires DC1 - Lettre de candidature et DC2 - Déclaration du candidat (disponibles gratuitement sur l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>) ou tout document équivalent.

5.1 - Documents à produire

Chaque candidat doit produire un dossier complet comprenant les pièces de la candidature et de l'offre telles que libellées ci-après.

5.1.1 Pièces de la candidature

Conformément à l'article L.2142-1 du code de la commande publique, l'acheteur doit s'assurer que les candidats à la procédure disposent des capacités professionnelles, techniques et financières nécessaires à l'exécution du marché.

A l'appui de leur **candidature**, les candidats doivent fournir les documents suivants :

Document	Descriptif
Déclaration du candidat (DC1)	Lettre de candidature datée et signée (DC1 disponible sur https://www.economie.gouv.fr/daj/les-formulaires-de-declaration-du-candidat)
Lettre de candidature (DC2)	Déclaration du candidat datée et signée (DC2 disponible sur https://www.economie.gouv.fr/daj/les-formulaires-de-declaration-du-candidat)
Moyens humains/techniques- Qualifications professionnelles	La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen (certificats d'identité professionnelle, références de prestations attestant de la compétence de l'opérateur à réaliser la prestation) Une présentation de l'entreprise détaillant les compétences et les moyens humains (organigramme) ; Une déclaration indiquant les moyens techniques dont dispose le candidat pour réaliser la prestation : matériel, équipement technique, outillage etc
Références	Liste des principaux services et principales prestations effectués (3 dernières années) indiquant le montant, la date et le destinataire, prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique
Attestations d'assurances	Valide au moment de l'attribution
N° unique d'identification	SIREN

Document	Descriptif
Pouvoir	Les pouvoirs des personnes habilitées à engager l'entreprise
Attestations fiscales et sociales à jour (si attributaire)	Attestation fiscale : Valide pour l'année en cours Attestation sociale : Datée de moins de six (6) mois lors de l'attribution
Attestation/qualibat	Arrêtés préfectoraux en cours de validité portant autorisation d'exercice d'activités de surveillance et de gardiennage

Le candidat peut remettre un document unique de marché européen (DUME) rédigé en français en lieu et place des documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière ainsi que des capacités techniques et professionnelles.

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

En outre, pour chaque sous-traitant mentionné dans l'offre, le candidat devra joindre, en plus du DC4 :

- les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

Conformément à l'article R.2144-3 du code de la commande publique, cette vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles sera réalisée après l'analyse des offres et avant l'attribution du marché.

5.1.2 Pièces de l'offre

Afin de faciliter l'analyse des offres, il est expressément demandé aux candidats de transmettre les pièces financières (BPU, DQE) en version EXCEL ou libre office.

Documents de l'offre
L'acte d'engagement (AE) (un par lot)
Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) du ou des lots concernés par l'offre
Le bordereau des prix unitaires (BPU) : du ou des lots concernés par l'offre – Version Excel ou libre office intégralement complété
Le détail quantitatif estimatif (DQE) : du ou des lots concernés par l'offre – Version Excel ou libre office intégralement complété
La décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF) (lot 1 partie A) renseignée à l'acte d'engagement
Le cadre de réponse rédigé par la Ville dûment complété du ou des lots concernés par l'offre
L'attestation de visite (lot 1) dûment signée par un agent de la Ville

6. Conditions d'envoi des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document, sous peine d'être rejetés.

6.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique sécurisée est obligatoire pour cette consultation. Elle devra être effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse suivante : www.megalis.bretagne.bzh

La transmission des plis avant les date et heure limites de la consultation est effectuée sous la seule responsabilité des candidats. Il leur est fortement conseillé de procéder au dépôt suffisamment à l'avance avant l'heure de clôture en particulier si les plis sont volumineux.

Tous les plis sont horodatés et font l'objet après dépôt d'un accusé de bonne réception délivré par le profil acheteur. Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

Si une nouvelle offre est envoyée par voie électronique par le même candidat, celle-ci annule et remplace l'offre précédente.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique ou sur support papier. Cette copie est transmise sous pli scellé et comporte obligatoirement la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée.

Ce pli ne sera ouvert qu'en cas de détection d'un programme malveillant sur l'offre électronique.

Les entreprises peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leurs plis remis par voie électronique dans les conditions prévues à l'arrêté du 22 mars 2019 fixant les modalités de mise à disposition des documents de la consultation et de la copie de sauvegarde. Elle peut être envoyée sur support physique électronique, ou support papier, qui doit être placée dans un pli scellé, comporter sur l'enveloppe le numéro de la consultation et le nom du candidat. Ce pli est adressé en recommandé avec avis de réception ou remis en main propre contre récépissé à l'adresse indiquée ci-après.

Mairie de Lorient

2, Boulevard du Général Leclerc

CS 30010

56315 Lorient Cedex.

Ce pli ne sera ouvert qu'en cas de détection d'un programme malveillant sur l'offre électronique.

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents excepté pour les pièces financières (voir paragraphe précédent). Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

Aucune signature électronique des documents n'est requise au stade du dépôt de candidature.
Le marché sera signé avec l'attributaire retenu à l'issue de la procédure.
La signature est au format XAdES, CAdES, PAdES.

7. Analyse des candidatures et des offres

7.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

7.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 et suivants et R.2152-6 et suivants du code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière pourra faire l'objet d'une demande de régularisation, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. En revanche, toute offre inacceptable ou inappropriée sera éliminée.

Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :

Offre hors délai	Lorsque le pli est reçu par l'acheteur après la date et l'heure limite fixées dans la consultation.
Offre anormalement basse	Le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat, et le fournisseur n'apporte pas de justification du prix après demande de l'acheteur, notamment au regard du mode de fabrication, de la solution technique, de l'originalité, de la réglementation applicable ou d'une aide d'Etat.
Offre inappropriée	L'offre est sans rapport avec les besoins ou exigences exprimés par l'acheteur.
Offre irrégulière	L'offre ne respecte pas les exigences formulées pour la consultation, est incomplète ou méconnaît la législation applicable en matière sociale ou environnementale, malgré une éventuelle demande de régularisation par l'acheteur.
Offre inacceptable	Le prix excède les crédits budgétaires alloués par l'acheteur au contrat.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Pour le lot 1 (26187)

Critères	Pondération
1- Qualité de l'Organisation	35 %
1.1 - Modalités de gestion des astreintes téléphoniques et traitement des appels : procédure (10 points) et tenue main-courante et modalité de transmission (3 points)	13 points
1.2 - Implication dans les politiques locales de sécurité : Disponibilité participation réunions préparatoires (5 points), Connaissances dispositifs locaux et acteurs (5 points)	10 points
1.3 - Capacité de réactivité et adaptation aux besoins : Modalité des relations avec collectivité (5 points), Mobilisation personnel en grand nombre (7 points)	12 points
2-Moyens humains et techniques affectés à la prestation	25%
2.1 - Moyens humains : Nombre agents (4 points), Organigramme (2 points), Encadrement (3 points), Gestion des absences (3 points), permanence téléphonique/astreinte (3 points) ; Capacités professionnelles (Références en adéquation avec la prestation) (3 points)	18 points
2.1 - Moyens techniques : Equipements (véhicules, tenues, appareils de contrôle ...)	7 points
3-Prix des prestations	
Part forfaitaire (partie A)	40 %
Part à bons de commande (partie B)	
3.1 - Part forfaitaire (partie A)	25 points
3.2 - Part à bons de commande (partie B)	15 points

Pour le critère prix des prestations – partie A :

La note du candidat sera obtenue, en fonction des montants totaux HT des DPGF (présentes à l'acte d'engagement), selon la formule suivante :

$$\text{Note du critère prix} = \frac{\text{Montant de l'offre moins disante}}{\text{Montant de l'offre examinée}} \times 25$$

Pour le critère prix des prestations – Partie B:

La note du candidat sera obtenue, en fonction des montants totaux HT du DQE, selon la formule suivante :

$$\text{Note du critère prix} = \frac{\text{Montant de l'offre moins disante}}{\text{Montant de l'offre examinée}} \times 15$$

Pour le critère " valeur technique " :

La valeur technique sera appréciée au regard des éléments du cadre de réponse technique.

Pour les lots 2 (26188) et 3 (26189)

Critères	Pondération
1- Qualité de l'Organisation	30 %
1.1 - Respect des missions et adaptation aux besoins	7.5 points
1.2 - Modalités des relations avec la collectivité : Interlocuteur (2 points), participation réunions préparatoires (2 points), Communication des plannings (1.5 points) et Comptes rendus et main courante (2 points)	7.5 points
1.3 - Mobilisation du personnel en grand nombre	7.5 points
1.4 - Références évènementielles en adéquation avec la prestation	7.5 points
2-Moyens humains et techniques affectés à la prestation	30%
2.1 - Moyens techniques (matériel de liaison, de communication, et de contrôle, tenues et équipements adaptés...)	5 points
2.2 - Moyens humains : Nombre agents mis à disposition par l'entreprise pour la prestation (6.5 points), Personnes en charge de l'équipe (6.5 points), Mixité des agents mis à disposition pour la prestation (2 points)	15 points
2.3 - Moyens organisationnels : Modalités encadrement et de contrôle (4 points), Modalités de remplacement et gestion des absences (4 points) et Permanences téléphoniques/astreinte (2 points)	10 points
3-Prix des prestations	40 %

Notation des offres :Pour le critère prix des prestations :

La note du candidat sera obtenue, en fonction des montants totaux HT des DQE, selon la formule suivante:

$$\text{Note du critère prix} = \frac{\text{Montant de l'offre moins disante}}{\text{Montant de l'offre examinée}} \times 40$$

Pour le critère " valeur technique " :

La valeur technique sera appréciée au regard des éléments du cadre de réponse.

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées entre les indications portées sur le bordereau des prix unitaires et le détail quantitatif estimatif, le bordereau des prix prévaudra et le montant du détail quantitatif estimatif sera rectifié en conséquence. L'entreprise sera invitée à confirmer l'offre ainsi rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

8. Renseignements complémentaires

8.1 - Points de contact

Les candidats peuvent poser des questions au plus tard 10 jours calendaires avant la date limite de remise des offres. Pour cela, ils devront transmettre leur question par l'intermédiaire du profil d'acheteur de la Ville, à l'adresse suivante : www.megalis.bretagne.bzh

Une réponse sera alors adressée à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours calendaires au plus tard avant la date limite de réception des offres.

La Ville se réserve également le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 6 jours calendaires avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, les dispositions précédentes sont applicables en fonction de la nouvelle date.

Le service de la Commande Publique de la Ville est également disponible pour renseigner les candidats sur toute question d'ordre administratif :

Service Commande Publique
Tél : 02 97 02 22 64
achats@lorient.bzh

Assistance technique sur la plateforme :

Mégalis
Assistance : **02.23.48.04.54**

8.2 – Visite obligatoire (lot 1) pour l'hôtel de ville

Une visite sur site est obligatoire. L'offre au lot 1 d'un candidat qui n'a pas effectué la visite sera déclarée irrégulière.

La visite a pour but de permettre aux soumissionnaires de connaître le lieu d'exécution du marché et les contraintes qui en découlent, (un soumissionnaire qui est en mesure de justifier, par un autre moyen, qu'il dispose déjà d'une connaissance approfondie du site et de ses contraintes peut être dispensé de cette visite obligatoire : Sociétés de sécurité qui ont été titulaire du marché « Astreintes mairie et divers » pour la Ville de Lorient).

La visite des lieux aura lieu le mercredi 02 septembre 2026 à 14h00 et le jeudi 03 septembre 2026 à 10h00.

Merci de confirmer par mail, votre présence à l'une des 2 visites, aux 2 adresses suivantes :

fgoullianne@lorient.bzh
lnicol@lorient.bzh

La visite du mercredi 02 septembre 2026 à 14h00 est à confirmer pour le mercredi 26 août 16h00 au plus tard et la visite du jeudi 03 septembre 2026 est à confirmer pour le jeudi 27 août 16h00 au plus tard.

8.3 - Voies de recours

Le tribunal territorialement compétent est le tribunal administratif de Rennes – 3 Contour de la Motte – CS44416 – 35044 Rennes Cedex – Tél : 02 23 21 28 28.